

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 25/07/2018**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – HAREL – PORTELLO – DELBOS – DOAT – FEUILLE – FOURAN - SOULAGE

REPRESENTES : néant

ABSENTS : PERROT

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/07/2018**

SECRETAIRE : Jean François FOURAN

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 04/07/2018.
Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération, suivante :

*Application du Règlement Européen sur la protection des données ou Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)*

Délibération 2018-07/24

**APPLICATION DU REGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES OU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ;
DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes lors du dernier conseil communautaire, n'a pas voté à l'unanimité la possibilité d'adhérer collectivement à l'ATD pour la désignation d'un Délégué à la Protection des Données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à huit voix pour et une abstention d'adhérer à l'ATD pour désigner le DPD.

POINT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le dossier assainissement collectif Lanquais/Varennes avance.

Il ajoute que lors de précédentes réunions avec le bureau d'étude ADVICE INGENIERIE et la Communauté de Communes il a été présenté deux options de passage des réseaux de canalisation.

Monsieur le Maire précise que des réunions sont prévues avec les propriétaires riverains concernés par le passage des réseaux.

POINT RUES ET ROUTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dernier point technique a été réalisé concernant les plaques et les panneaux de rues.

La commande de matériel a été réactualisée à la somme de 6057.04 euros HT soit 7268.45 euros TTC.

POINT PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la suppression des TAP au 1^{er} septembre, nous avons reconsidéré la répartition des heures hebdomadaire du personnel communal intervenant à l'école.

CCBDP : RETOUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des principaux points évoqués lors du conseil communautaire du mardi 24 juillet.

LANCEMENT PLUIH

Monsieur le Maire indique que le lancement officiel du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat s'est fait le 18 juillet 2018 au siège de la Communauté de Communes. D'ores et déjà de prochaines réunions sont programmées pour rencontrer tous les élus dans leurs communes.

Délibération 2018-07/25

CCBDP / DELIBERATION COMPETENCE HORS GEMAPI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi NOTRE qui affecte la compétence GEMAPI et pour une gestion efficace, il est nécessaire de transférer la totalité des missions hors GEMAPI des communes à la Communauté des Communes.

Pour mémoire liste des missions hors GEMAPI :

- 3° L'approvisionnement en eau
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6° La lutte contre la pollution
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à sept voix pour et deux abstentions de transférer la compétence hors GEMAPI à la Communauté de Communes.

APV : don stèle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association APV a fait un don à la commune de 1980,00€ pour couvrir la totalité des dépenses engagées par celle-ci pour le déplacement d'une stèle quadrilatère dans le cimetière historique de la commune.

USLV : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la subvention exceptionnelle que nous devons attribuer au club USLV suite à leur saison remarquable, le montant s'élève à 260€.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la retenue de Tuilières sera abaissée de 1.1m du 20 au 31 août pour permettre la réalisation de travaux de stabilisation et de confortement d'un mur de soutènement.

Monsieur le Maire indique également que l'association de l'Amicale Laïque Lanquais/Varenes l'a sollicité pour pouvoir utiliser la salle du conseil pour effectuer 3 à 5 fois par an des cours d'informatique utilisant Internet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se rapprochera de nouveau du Président pour finaliser cette demande.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été contacté par « Bergerac Informatique Télécom » qui souhaite pouvoir utiliser le clocher de l'église pour y installer des antennes afin de réémettre des signaux téléphoniques et d'Internet.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est rapproché des services de l'Architecte des Bâtiments de France pour être conseillé sur la façon de gérer ce dossier et de Monsieur le Curé de la paroisse.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que Monsieur le Curé s'oppose à l'installation de tout matériel sur le mur-clocher de l'église.

En conséquence le projet de « Bergerac Informatique Télécom » ne peut pas aboutir sur la commune de Varenes.

Fin de la réunion à 23h30